

## **CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC** **au titre du code de l'urbanisme (L-103-2)**

### CONCERNANT LA RÉALISATION DE VOIES D'ENTRECROISEMENT SUR LE PÉRIPHÉRIQUE DE NANTES ENTRE LA PORTE DE L'ESTUAIRE ET LA PORTE D'ATLANTIS

Le périphérique de Nantes (RN844) d'une longueur totale de 42 kilomètres et jalonné de 23 échangeurs, a été aménagé progressivement sous diverses maîtrises d'ouvrage (État, Conseil Général, Agglomération de Nantes entre 1972 et 1994).

Il est exploité par la DIR Ouest, à l'exception de la section comprise entre les portes de Gesvres et de Rennes, concédée et exploitée par Cofiroute.

Il supporte des niveaux de trafic, en moyenne journalière annuelle, compris entre 62 000 et 100 000 véhicules suivant les sections considérées.

Le périphérique nantais assure des fonctions multiples :

- Il assure une continuité des axes de grand transit, en constituant notamment une portion de l'autoroute des Estuaires ;
- Il a un rôle de ceinture périphérique permettant à la circulation de contourner l'agglomération nantaise ;
- Il permet la distribution des trafics en lien avec le réseau interne à la métropole nantaise.

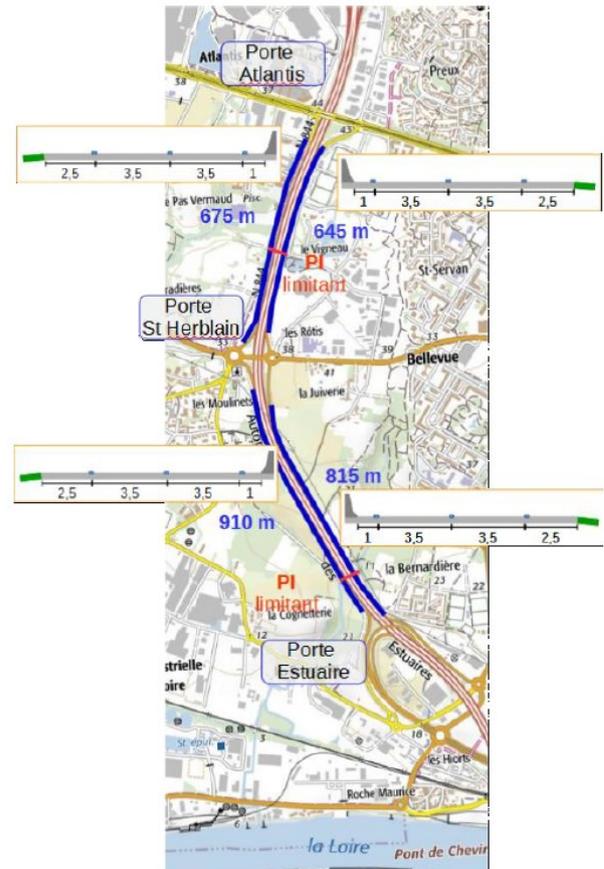
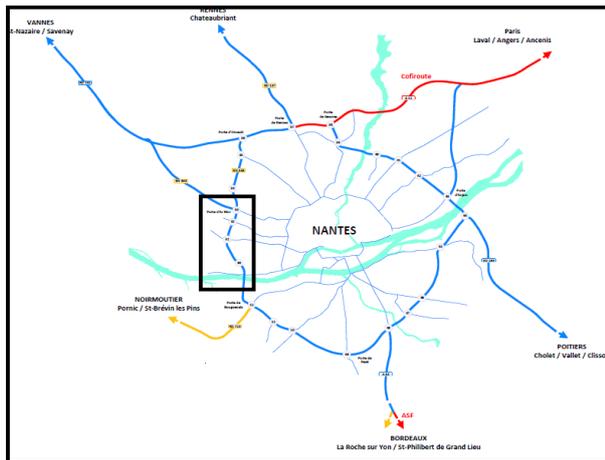
Dix ouvrages de franchissement du périphérique assurent le passage de 27 lignes de bus. Aucune discontinuité des transports en commun liée au périphérique n'a été décelée, le périphérique est donc perméable aux transports en commun.

La congestion de certains tronçons du périphérique aux heures de pointe, qui impacte les portes et les voies situées à proximité, constitue cependant un frein à la régularité des temps de parcours et à la vitesse commerciale des lignes.

La dynamique démographique de l'aire métropolitaine a pour conséquence directe une hausse mécanique des besoins de déplacements que le périphérique

nantais doit en partie absorber, notamment pour supporter une partie des flux domicile-travail, en particulier aux heures de pointe du trafic. L'évolution de la population de l'aire urbaine nantaise est estimée +0,8% / an en moyenne.

La commune de Saint-Herblain, où se situent les projets de voies d'entrecroisement (VE), constitue le 2ème pôle d'emplois de l'agglomération après Nantes (8,5% des actifs nantais travaillent à Saint-Herblain).



Le projet prévoit la réalisation de 4 voies d'entrecroisement, en prolongeant et en raccordant les bretelles d'échangeurs entre portes successives :

- en sens intérieur entre la porte de l'Estuaire et la porte de Saint-Herblain (longueur 815 m) et entre la porte de Saint-Herblain et la porte d'Atlantique (645 m) ;
- en sens extérieur entre la porte d'Atlantique et la porte de Saint-Herblain (675 m) et entre la porte de Saint-Herblain et la porte de l'Estuaire (910 m).

### Le cadre juridique de la concertation :

La présente concertation est passée au titre de l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme et a pour objectif d'associer le public à l'élaboration du projet à l'échelle locale.

Les modalités de la concertation doivent permettre, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations ou propositions qui sont enregistrées et conservées par le maître d'ouvrage.

Un bilan de la concertation sera établi par le maître d'ouvrage et mis à disposition du public.

### Les objectifs de l'opération sont :

- de réduire les congestions récurrentes sur le périphérique ouest et les voies d'insertion, régulièrement observées aux heures de pointe du trafic, au nord du pont de Chevire,
- d'améliorer la sécurité routière en apaisant la circulation sur ce secteur du périphérique par la réduction des points de conflit.

La voie d'entrecroisement permet d'apporter une optimisation ponctuelle du fonctionnement d'un axe, en facilitant les manœuvres de croisement des véhicules entre une bretelle d'insertion et une bretelle de sortie, par l'allongement de la zone d'entrecroisement. Elle est particulièrement adaptée sur des sections congestionnées situées entre deux portes qui supportent un trafic élevé avec un taux élevé d'entrecroisement et une demande importante vers la bretelle de sortie.

Disposer de voies d'entrecroisement correctement dimensionnées permettra de faciliter les insertions et aura pour effet de réduire la congestion de l'infrastructure sur ce secteur du périphérique.

L'objectif du projet est triple :

- améliorer la sécurité routière en fluidifiant la circulation sur ces secteurs. Les risques de collision lors des remontées de files en queue de bouchon sont fréquents, car ils peuvent surprendre les usagers de la route. Ces risques sont plus importants sur les grands axes (2x2 voies) compte tenu des vitesses pratiquées. Ces secteurs sont particulièrement accidentogènes.

- réduire le risque de congestion et de ralentissement sur le périphérique et sur les voies d'insertion.

- améliorer les conditions de mobilité sur l'agglomération et réduire l'impact des déplacements sur l'environnement et la santé humaine.

Cet aménagement répond aux enjeux d'optimisation de l'infrastructure, sans augmentation de capacité, et représente une alternative efficace à un passage généralisé en 2 x 3 voies, plus impactant, moins économique en ressources et beaucoup plus coûteux.

Le projet prévoit en outre la mise aux normes de l'assainissement routier dans le secteur considéré (dispositifs de collecte et de traitement des eaux avant rejet dans le milieu naturel).

Projet dans sa phase travaux :

1) dans le sens intérieur, entre la porte de l'Estuaire et la porte de Saint Herblain d'une part, et entre la porte de St-Herblain et la porte d'Atlantis, d'autre part :

- élargissement de la plateforme sur 3,25m en prolongation des bretelles existantes.
- mise en conformité de l'assainissement routier (notamment agrandissement et création de bassins).

- mise en conformité sur le linéaire correspondant des dispositifs de retenue et de la signalisation directionnelle et de police.

2) dans le sens extérieur, le projet prévoit les mêmes travaux qu'en phase 1, entre les mêmes portes. Cette seconde phase n'est actuellement pas programmée, mais ses effets ont été pris en compte pour ce qui concerne la mise en conformité des dispositifs de traitement des eaux.

### Le Financement de l'opération

La première phase de l'opération (création des 2 premières voies d'entrecroisement qui seront réalisées en 2023 se situent sur la RN844 – Périphérique de Nantes sens intérieur entre les PR 27+615 et PR 29+523, sur la commune de Saint Herblain), dont le coût total est estimé à 4,9 M€, est cofinancé par l'État (50%), la Région Pays de la Loire (12,5%) et la Métropole de Nantes (37,5%).



Au regard notamment des enjeux environnementaux du secteur en lien avec le projet dans sa globalité, une demande d'examen au cas par cas a été envoyée au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable celui-ci a été instruit en mai 2021, afin de rendre un arbitrage sur la nécessité ou non de réaliser une évaluation environnementale de l'opération.

Les conclusions intégrales du CGEDD sont disponibles ici :

<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/2021-en-cours-d-examen-et-decisions-rendues-r544.html>

L'évaluation environnementale est cours de réalisation, les inventaires faune/flore se terminent en début d'année 2022.

Les principes des phases d'études et de procédures qui interviendront après la présente concertation :

- Évaluation environnementale en cours jusqu'à début 2023, y compris enquête publique. L'arrêté d'autorisation environnementale sera pris par le préfet.
- Étapes suivantes :
  - Poursuite des études de niveau projet et passation des contrats de travaux en 2022.
  - Réalisation des travaux en 2023.

La présentation de l'opération objet de la concertation préalable est disponible sur les sites internet suivants :

-DIR OUEST ([www.DIRO.fr](http://www.DIRO.fr)),

- Mairie de saint-Herblain (<https://www.Saint-Herblain.fr>).

Le public est invité à formaliser ses avis, en mentionnant ses coordonnées complètes :

-Par courrier, transmis à l'adresse suivante :

Direction Interdépartementale des Routes Ouest

L'Armorique

« PMI - Concertation du public Voies d'Entrecroisement du périphérique de Nantes Ouest »

10 Rue Maurice Fabre - CS 63108

35031 Rennes cedex

- Par mail, à l'adresse suivante : [pmi.sem.diro@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pmi.sem.diro@developpement-durable.gouv.fr) en précisant dans l'objet « PMI - Concertation du public Voies d'Entrecroisement du périphérique de Nantes Ouest ».

-Par écrit : un registre récapitulant les informations ci-dessus est mis à votre disposition en mairie de Saint-Herblain, il permet également de recueillir les avis du public, avec le dépôt de vos coordonnées complètes.

Cette concertation est ouverte pour une durée de 30 jours à compter du 15/11/2021, un bilan sera réalisé par la DIR OUEST à la fin de la procédure et sera disponible sur les mêmes supports.